Une nouvelle résolution de l'ONU en faveur de la justice climatique

Dossier de

de /> la rédaction de H2o April 2023

Une résolution adoptée fin mars lors de l'Assemblée générale des Nations unies à New York a été présentée o victoire en matiÃ"re de justice climatique. Cette résolution prévoit que l'Assemblée générale des Nations unies demand un avis à la Cour internationale de Justice (CIJ) sur les obligations des pays en matiÃ"re de lutte contre les changements climatiques.

La résolution a été présentée par Vanuatu, un pays du Pacifique aux prises avec les conséquences de la crise climatique. Co-présentée par plus de 130 pays, la résolution établit que l'Assemblée générale des Nations unies sollicitera l'opinion de la CIJ sur les conséquences juridiques pour les États qui, "par leurs actions ou omissions", auront causé des dommages significatifs en matiÃ"re climatique ayant une incidence sur d'autres États, en particulier sur les petites nations insulaires parmi les plus vulnérables aux effets des changements climatiques. "Ce texte n'est pas une solution miracle, mais il peut être une contribution importante à la lutte contre les changements climatiques et à l'action pour le climat, notamment en catalysant une ambition plus élevée afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris", a déclaré le Premier Ministre de Vanuatu, Alatoi Ishmael Kalsakau.

Selon Andy Raine, responsable de l'Unité des frontiÃ"res du droit environnemental au sein de la division juridique du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), il s'agit d'une avancée trÃ"s importante en matiÃ"re de justice climatique pour les générations actuelles et futures. "C'est la premiÃ"re fois que la plus haute cour de justice du monde reçoit une demande l'invitant à éclaircir les obligations des États à l'égard de la protection du systÃ"me climatiq ainsi que les conséquences juridiques en cas de manquement à ces obligations", précise Andy Raine en précisant : "La portée de cette résolution invite également la Cour à ne pas tenir exclusivement compte de l'Accord de Paris. Le texte énonce explicitement plusieurs instruments majeurs relatifs aux droits humains que la Cour doit prendre en considération."Â

L'interview de Andy Raine - PNUEÂ Â